

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

DATE D’AFFICHAGE : 11 Mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 19
Votants : 24

L’an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. BONNEAU	(procuration à M. AZIMI)
Mme RAKOTOMALALA	(procuration à Mme BAUDRY)
M. GAYDOUK	(procuration à M. LONGEAULT)
Mme DUBOIS	(procuration à Mme ABLOUH)
M. FOURE	(procuration M. GOURVENEK)

Absents excusés :

Mme. CHATELAIN
M. CAMARA
M. ALIMI
M. HILALI
M JALLOT
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

**DELIBERATION CONCERNANT LA CESSION D’UNE PORTION DE VOIRIE – 3 RUE
JOSEPH CUGNOT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article ~~L2121-29~~ ;

VU le plan de division de la parcelle AK 615 en deux lots,

VU l'avis rendu par le service des Domaines sur la valeur vénale, du lot A à savoir 1 350€,

VU le courrier de la SCI SPAGEB en date du 28 octobre 2024, s'engageant à prendre à ses frais le déplacement de la borne incendie se trouvant dans l'emprise de la portion de voirie à céder,

VU le courrier de proposition de cession d'une portion de la parcelle AK 615 en date du 7 janvier 2025.

VU le courrier réponse de la SCI SPAGEB en date du 9 janvier 2025 acceptant notre proposition

CONSIDERANT que la SCI SPAGEB gérant M ALMEIDA Philippe, se porte acquéreur de la portion de voirie indiquée comme le lot A de la parcelle AK 615 pour un prix de 6 160€ net vendeur,

CONSIDERANT la délibération référencée 2025-DEL-14 précisant la désaffectation et le déclassement d'un terrain d'une contenance 77m² provenant de la division de la parcelle cadastrée AK 615 - rue Joseph Cugnot.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire adjoint chargé de l'Urbanisme et du Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la cession du lot A de la parcelle AK 615, aux conditions suivantes :

- Consistance : terrain de 77 m²
- Acquéreur : SCI SPAGEB gérant M ALMEIDA Philippe
- Prix : 6 160€
- Frais d'acquisitions à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Mme Le Maire, et ou son représentant à signer les actes et les documents se rapportant à cette cession.

Annexes :

- plan de division du géomètre ;
- avis des domaines ;
- courrier déplacement de la borne a incendie
- courrier proposition de cession,
- courrier acceptation de la proposition.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250325-2025-DEL-25-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2025